



PROTOCOLE DE LA CELLULE D'ÉCOUTE DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

Engagée depuis 2019 dans la lutte contre le harcèlement moral et sexuel et toute forme de discrimination, l'École Pratique des Hautes Études met en place un dispositif interne d'accompagnement et d'assistance qui se tient au service de l'ensemble de son personnel. La mission de cette « cellule d'écoute » s'inscrit dans la politique d'accompagnement des victimes de Paris Sciences Lettres (PSL) qui vise l'identification et la dénonciation de faits graves.

Le code pénal sanctionne les agissements sexistes, le harcèlement sexuel ou moral et les violences sexuelles (viol, agression sexuelle) de peines variables pouvant aller jusqu'à 15 ans de réclusion criminelle ou plus en cas de circonstances aggravantes (LOI no 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel et art. 222-23 du Code pénal. ATTENTION : le contenu du nouvel article 222-33 du code pénal sera affiché dans les lieux de travail ainsi que dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche).

Cette cellule a quatre principaux objectifs : recueillir les signalements, alerter les autorités compétentes si besoin, accompagner et protéger les victimes de violences sexistes et sexuelles, et traiter les faits signalés.

Il s'agit d'un dispositif de recueil des saisines ou réclamations des agents, étudiant(e)s, enseignant(e)s ou enseignants-chercheurs qui s'estiment victimes de violences sexistes et/ou sexuelles, ou bien qui en sont les témoins. Ce dispositif assure le respect des personnes, tant les victimes présumées que les auteurs présumés des agissements signalés.

La cellule d'écoute de l'EPHE s'engage à garantir la **confidentialité** des données recueillies, la **neutralité** vis-à-vis des victimes et des auteurs des actes, **l'impartialité** et **l'indépendance** des dispositifs de signalement et de traitement, ainsi qu'un **traitement rapide**.

Cette cellule d'écoute est composée de neuf membres tous profils confondus (agent administratif RH, étudiant(e)s, enseignant(e)s et enseignants-chercheurs, juriste, psychologue ...) et à même de prendre en charge les différentes situations de violences sexistes et sexuelles. Elle conseille les victimes et déclenche les mesures adaptées à la situation ; elle les accompagne dans des démarches judiciaires, les oriente vers un soutien médico-psychologique et opère la saisine des commissions disciplinaires.

Une adresse de signalement a été mise en place : stopviolences@ephe.psl.eu